

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale</b>	<b>1402</b>

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) du 27 juin 2014,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023 pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** l'annexe V du régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 signé le 23 février 2015,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 juin 2017 approuvant le cahier des charges de l'appel à candidatures « Etoiles montantes en Pays de la Loire »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017

approuvant le cahier des charges modifié de l'appel à candidatures « Etoiles montantes en Pays de la Loire »,

- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant, dans le cadre du Plan de Relance, l'affectation d'une enveloppe de 500 000 € en autorisations d'engagement au titre du partenariat avec l'ANRT en soutien au ressourcement scientifique de problématiques industrielles,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant les termes de l'appel à projets « Allocations doctorales cofinancées »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021 approuvant les termes de l'avenant type « Etoiles Montantes »,
- VU** la délibération du Conseil régional modifiée du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 attribuant au CHU de Nantes une subvention de 140 000 € pour le projet Etoiles Montantes « HAP2 project »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 septembre 2018 attribuant au CNRS une subvention de 130 000 € pour le projet Etoiles Montantes « Synthèse totale de produits naturels bioactifs par des réactions d'insertion X-H. Application à la première synthèse totale des Chaxalactines »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 septembre 2018 attribuant à l'Université d'Angers une subvention de 113 300 € pour le projet Etoiles Montantes « TANDEM - Téléconnexions entre les modes internes de variabilité climatique des bassins Atlantique Nord-Est et Méditerranéens »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 septembre 2018 attribuant à l'IMT Atlantique une subvention de 129 880 € pour le projet Etoiles Montantes « Reconfiguration vérifiée et dirigée par l'exécution »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 septembre 2018 attribuant à l'Ecole Centrale de Nantes une subvention de 130 000 € pour le projet Etoiles Montantes « KiT-GENIE - Investigation génomique de problématiques cliniques majeures en transplantation rénale »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 15 novembre 2019 attribuant à l'Université d'Angers une subvention de 93 930 € pour le projet Etoiles Montantes « GeBi »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 12 février 2021 approuvant l'avenant 1 relatif au projet Etoiles Montantes 2018 « KiT-GENIE - Investigation génomique de problématiques cliniques majeures en transplantation rénale »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 12 février 2021 approuvant l'avenant-type relatif aux projets Etoiles

Montantes,

**VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** La tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 288 370 € sur un montant subventionnable de 546 740 € (TTC ou HT selon dossier) dans le cadre de l'affectation votée par délibération lors de la session du 9 juillet 2020, pour le financement de 5 allocations doctorales cofinancées au titre du volet « thèse tandem avec une Cifre » dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur de la région, suivant la répartition, les montants et les modalités figurant dans le tableau en annexe-1,

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2021,

**AUTORISE** la dérogation aux articles 4.a et 5.a au Règlement Budgétaire et Financier

**AUTORISE**

une durée de validité des arrêtés de 5 ans.

2. Attractivité

**ETOILES MONTANTES 2017, 2018 ET 2019** : prolongation de la durée éligibilité des dépenses et des conventions

**APPROUVE**

la prolongation de durée d'éligibilité des dépenses et de durées de validité des conventions des projets « Etoiles montantes » impactés par la crise sanitaire, selon les modalités détaillées en annexe-2,

**AUTORISE**

la Présidente à signer les avenants correspondants selon l'avenant-type approuvé en Commission permanente du 12 février 2021.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs